

Informations de base	
<b>2018/2711(RSP)</b> RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Nicaragua <b>Subject</b> 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux <b>Zone géographique</b> Nicaragua	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
29/05/2018	Débat en plénière		
31/05/2018	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0238/2018</a>	<a href="#">Résumé</a>
31/05/2018	Résultat du vote au parlement		
31/05/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2018/2711(RSP)
<b>Type de procédure</b>	RSP - Résolutions d'actualité
<b>Sous-type de procédure</b>	Résolution sur déclaration
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 136-p2
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0244/2018</a>	30/05/2018	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0248/2018</a>	30/05/2018	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0249/2018</a>	30/05/2018	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0250/2018</a>	30/05/2018	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0252/2018</a>	30/05/2018	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0253/2018</a>	30/05/2018	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0251/2018</a>	31/05/2018	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0238/2018</a>	31/05/2018	<a href="#">Résumé</a>

# Résolution sur la situation au Nicaragua

2018/2711(RSP) - 31/05/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 536 voix pour, 39 contre et 53 abstentions, une résolution sur la situation au Nicaragua.

La résolution a été déposée par les groupes PPE, S&D, ALDE, EFDD et ECR.

Le Parlement a déploré la répression brutale et l'intimidation de protestants pacifiques au Nicaragua, notant qu'au moins 84 personnes auraient été tuées, plus de 860 blessées et plus de 400 arrêtées à la suite des manifestations pacifiques menées par des étudiants qui ont débuté le 18 avril 2018 après l'annonce par le président Daniel Ortega de **réformes de la sécurité sociale**. Il a également déploré les **disparitions et les arrestations arbitraires** perpétrées par les autorités, forces armées et de police ou encore groupes violents qui soutiennent le gouvernement.

Les autorités du Nicaragua ont été invitées à autoriser immédiatement une **enquête** internationale, indépendante et transparente afin de poursuivre les personnes responsables de la répression et de la mort de manifestants.

Notant le recul de la démocratie et de l'état de droit qui s'est produit dans l'État nicaraguayen au cours de la dernière décennie, les députés ont appelé de leurs vœux une **réforme électorale** aboutissant à l'organisation d'élections libres, transparentes et honnêtes, qui respectent les normes internationales, comme moyen de résoudre la crise politique. Ils ont remarqué que depuis 2007, le président Daniel Ortega a été réélu trois fois de suite et ont dénoncé les mesures illégales prises en violation du système judiciaire qui ont donné lieu à la modification de la Constitution afin de lever la limitation du mandat présidentiel et qui ont ainsi permis à M. Ortega d'exercer continûment la présidence, **ce qui constitue une violation flagrante du droit à des élections démocratiques**. Ils ont également noté la corruption dans le secteur public, notamment de la part des proches de M. Ortega, et se sont inquiétés des **liens** entre le président Ortega et d'autres conflits dans la région.

Le Parlement a fait remarquer qu'à la lumière de l'**accord d'association** entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale, il y a lieu de rappeler au Nicaragua la nécessité de respecter les principes de l'état de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, comme en dispose la clause de l'accord relative aux droits de l'homme.

Le Parlement a invité l'Union européenne à suivre de près la situation au Nicaragua et, si nécessaire, **à étudier les mesures qui pourraient être prises**. Il a également mis en garde contre les graves conséquences politiques, économiques et pour les investissements que pourraient engendrer les violations des droits de l'homme.

La résolution a demandé aux autorités nicaraguayennes d'offrir à tous les acteurs de la société, y compris aux forces de l'opposition, un espace suffisant pour que toutes les parties puissent débattre sur la situation au Nicaragua et veiller au respect des droits de l'homme dans le pays, rappelant que **la pleine participation de l'opposition**, la fin de l'impunité et la pluralité des médias sont des éléments essentiels au rétablissement de l'ordre démocratique dans le pays.

Les députés ont ensuite appelé le gouvernement à **rétablir pleinement la liberté des médias** et la liberté d'expression dans le pays et à cesser de harceler les journalistes, jugeant inacceptable la saisie des médias par les autorités au cours des manifestations.

En dernier lieu, le Parlement a insisté sur le besoin pour les autorités de lutter contre l'**omniprésence de la corruption** dans les milieux politiques du Nicaragua, et a plaidé en faveur de la mise en œuvre de la législation anticorruption du Nicaragua, notamment en ce qui concerne les pots-de-vin, les abus de pouvoir et les paiements de facilitation. Les autorités du Nicaragua sont invitées à signer et à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.